

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

**TRAVAUX D'EQUIPEMENTS ET GESTION PASTORALE DES
PELOUSES SECHES DE LA SOURCE DE LA SAINÉ**

FONCINE-LE-HAUT (39)



SOMMAIRE

PREAMBULE	3
PARTIE 1 : RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)	4
1. DISPOSITIONS GENERALES.....	4
2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	5
3. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	5
4. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	6
5. RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS COMPLEMENTAIRES.....	7
6. DOCUMENTS CONSULTABLES.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
PARTIE 2 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES (CCAP).....	9
1. PIECES CONTRACTUELLES	9
2. OBLIGATIONS DU TITULAIRE.....	9
3. DELAIS ET DEROULEMENT DE LA MISSION.....	11
4. SECURITE DES CHANTIERS ET PRISE EN COMPTE DES USAGES	12
5. MODALITES DE PAIEMENT.....	12
6. RESILIATION DU MARCHE	13
PARTIE 3 : CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP).....	14
1. ACCES AU CHANTIER.....	14
2. PERIODES D'INTERVENTION	14
3. EXECUTION DES TRAVAUX.....	14
ANNEXES	19

PREAMBULE

Communes & parcelles	Foncine-le-Haut (39) – OA 48 et 55
Surface globale	3,5 ha
Propriétaires	Commune de Foncine-le-Haut
Gestionnaire	Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté
Exploitants et contrats agricoles	Aucun
Site CEN FC	39BAYAR : Pelouses sèches du Bayard et de la Source de la Saine
Périmètres d'inventaire ou de protection	ZNIEFF de type 1 : 430020481 « Source de la Saine » Espace naturel sensible du département du Jura « Source de la Saine » Site Natura 2000 « Entrecôtes-du-Milieus – Malvaux » Site classé « Haute Vallée de la Saine » Parc naturel régional du Haut-Jura
Habitats naturels	Pelouses sèches xérophiles et méso-xérophiles, Ourlet thermophile, Fruticée, Chênaie-charmaie, pinède
Objectifs de la consultation	Equipements pastoraux pour mise en place de pâturage caprin. Gestion par le pâturage caprin

PARTIE 1 : RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

1. Dispositions générales

1.1. Objet de la consultation

La présente consultation a pour but de définir le contenu et les modalités de réalisation des travaux sur le site de la Source de la Saine à Foncine-le-Haut (Jura).

Ils consistent en :

- L'installation d'équipements pastoraux pour la mise en place d'un pâturage caprin.
- La gestion pastorale par le pâturage caprin.

Le descriptif des prestations se trouve dans le Cahier des clauses administratives particulières en partie 2 et le Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) en partie 3.

1.2. Localisation du projet

Les travaux seront conduits sur les parcelles OA 48 et 55 en propriété communale de Foncine-le-Haut.

1.3. Type de consultation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte (MAPA) avec possibilité de négociation. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.4. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition des prix globale et forfaitaire (DPGF)
- Les plans, cartes et schémas

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres, notamment suite à la visite obligatoire sur site.

Le dossier modifié est envoyé à l'ensemble des candidats ayant participé à la visite et ceux-ci devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

1.5.Maitrise d'ouvrage et maitrise d'œuvre

Le maître d'ouvrage est le :

Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté
Maison de l'environnement de Franche-Comté
4 chemin du Fort de Bregille
25000 BESANÇON
www.cen-franchecomte.org
Représenté par sa Présidente, Madame Muriel LORIOD-BARDI

Ci-après désigné « le CEN ». Il commande, finance et assure également la maîtrise d'œuvre des travaux.

2. Conditions de la consultation

2.1.Décomposition de la consultation

Allotissement

Le marché est composé de trois lots dont le contenu est détaillé dans la partie 3 :

- Lot n°1 : Réfections de clôtures électriques permanentes ;
- Lot n°2 : Fourniture et installation d'un système d'abreuvement ;
- Lot n°3 : Gestion pastorale par le pâturage caprin ;

Les candidats pourront répondre à un seul, à plusieurs, ou à la totalité des lots constituant la consultation.

2.2.Validité des offres

Le marché sera conclu à prix ferme. Les prestataires devront donc adapter leurs tarifs en fonction des évolutions potentielles des prix.

L'offre présentée par le prestataire ne le lie que si l'acceptation de l'offre est notifiée par le CEN.

Le présent marché est financé dans le cadre particulier d'un contrat Natura 2000 non agricole et non forestier, aussi le maître d'ouvrage ne pourra notifier le marché qu'une fois que le contrat sera accepté par l'Administration. Cette notification devrait intervenir courant avril 2026.

3. Présentation des candidatures et des offres

3.1.Visite obligatoire sur site

- ✓ Une **visite obligatoire du site**, préalable à l'établissement des offres et au dépôt des candidatures, sera organisée par le CEN le **jeudi 19 mars 2026**. Le rendez-vous est fixé à 9h30 au parking de la Source de la Saine hameau Chez Vallet : <https://maps.app.goo.gl/mGNAYvVjhZ7UKWbc9>
- ✓ Les candidats sont priés d'informer au préalable le CEN de leur participation à cette réunion.

3.2.Contenu du dossier de candidature

Le rendu des propositions comportera :

- ✓ Un **mémoire technique détaillé**, entièrement conforme au cahier des charges, contenant notamment :
 - les moyens humains, détaillant précisément les moyens matériels, le choix des matériaux (nature, origine, fournisseurs pressentis), explicitant le déroulement technique du chantier et identifiant clairement tous les postes de chantier, le détail de chaque ouvrage.
 - La prise en compte de la réduction de l'impact du chantier sur le site et sur l'environnement sera examinée avec attention ;
 - Un calendrier prévisionnel le plus précis possible, compatible avec les délais d'exécution fixés dans le CCAP.
- ✓ Le **dossier de consultation**, dûment daté et signé.
- ✓ La **déclaration sur l'honneur** de ne pas se trouver en situation d'interdiction de soumissionner à un marché public et de satisfaire aux obligations d'emploi des travailleurs handicapés.
- ✓ Les **références de l'entreprise** dans le domaine.
- ✓ Les éventuelles **sous-traitances** proposées par le prestataire.
- ✓ La **décomposition du prix global et forfaitaire** (Annexe 2) devra être remplie en incluant impérativement le montant TTC
- ✓ Tout document que le candidat jugera utile pour expliciter et compléter son offre.

3.3.Date de limite de réception des candidatures et des offres

Les propositions, portant la mention :

« 39BAYAR – Travaux d'équipements et gestion pastorale des pelouse sèches de la Source de la Saine Foncine-le-Haut (39) »

devront parvenir au plus tard pour **le lundi 30 mars 2026 à 23h59** :

- De préférence par format électronique aux adresses ci-dessous :

bertrand.cotte@cen-franchemonte.org
avec copie à benjamin.mercier@cen-franchemonte.org

- Ou par voie postale :

Madame la Présidente
Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté
Maison de l'environnement
4, chemin du fort de Bregille
25000 BESANÇON

NB : toute entreprise soumissionnant au marché s'assurera de la bonne réception de l'offre, dans le délai imparti. Cela vaut aussi bien par voie postale que par voie électronique.

4. Examen des candidatures et des offres

4.1.Critères d'analyse des candidatures

L'examen des candidatures portera sur les éléments suivants :

- La participation à la visite préalable obligatoire sur site ;
- La complétude du dossier de candidature ;

- Le respect de la date limite d'envoi des candidatures et des offres ;
- La capacité technique et professionnelle du candidat, nécessaire à l'exécution du marché. Elle sera évaluée sur la base des moyens et matériels mis en œuvre et des références, en lien avec l'objet du marché.

4.2. Critères d'analyse des offres

Le jugement des offres sera effectué au moyen des critères suivants, chaque critère étant pondéré

- Valeur technique (75 %) :
 - Moyens humains mis en œuvre dont capacité à assurer la conduite et la sécurité du chantier (5 %),
 - Caractéristiques techniques des engins, matériels et matériaux mis en œuvre (25 %),
 - Pertinence du mémoire technique : description des itinéraires techniques, de la mise en œuvre du chantier, etc. (30 %),
 - Calendrier prévisionnel : disponibilité, délais, pertinence, etc. (5 %),
 - Prise en compte de l'environnement (5 %)
 - Niveau de compétence et expérience du candidat (5 %)
- Prix (25 %) :

$$\frac{\text{Offre plancher}}{\text{Offre jugée}} \times 25$$

4.3. Négociation

Le maître de l'ouvrage procédera à l'analyse des offres des candidats dont la candidature aura été admise et sélectionnera, sur la base des critères de sélection des offres, les candidats avec lesquels il pourra engager des négociations.

Le pouvoir adjudicateur se réserve cependant la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

À l'issue de ces éventuelles négociations, il retiendra l'offre la plus avantageuse sur la base des critères de choix des offres définis dans l'avis.

5. Renseignements techniques et administratifs complémentaires

La personne habilitée à donner les renseignements est :

Bertrand COTTE
Chargé de mission - CEN Franche-Comté
07.87.56.23.19
bertrand.cotte@cen-franchecomte.org

Vous pouvez également joindre :

Benjamin MERCIER
Responsable de pôle - CEN Franche-Comté
06.01.32.52.06
benjamin.mercier@cen-franchecomte.org

eric.chaput@cen-franchecomte.org

Le candidat déclare avoir pris connaissance du règlement de la consultation, du CCAP et du CCTP et en accepte les clauses.

A

Le

Signature et cachet

PARTIE 2 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES (CCAP)

1. Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles du marché sont les suivantes et, en cas de contradiction entre leurs stipulations, prévalent dans cet ordre de priorité :

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes ;
- L'offre technique (mémoire technique) et financière du titulaire.

2. Obligations du titulaire

L'entreprise est tenue de s'assurer du parfait achèvement du chantier, sachant que le présent descriptif n'est en rien limitatif et ne peut déroger d'aucune manière aux règles de l'art, et que l'entreprise est, de par sa qualification, apte à palier toutes les erreurs ou omissions.

De ce fait, elle ne pourra prétendre à aucun règlement en plus-value, ni se dérober devant l'obligation de conformité de ses installations.

Par ailleurs, si préalablement à l'exécution et en cours de réalisation, des modifications d'ordre secondaire inhérentes à tout chantier s'avèrent nécessaires, l'entreprise ne saurait, de ce fait, demander une quelconque plus-value.

2.1. Réglementation

L'ensemble des travaux réalisés par l'entreprise sera conforme à la réglementation et aux règles de l'art en vigueur lors de l'exécution des travaux.

L'intervention sera réalisée au sein du site Natura 2000 « Entrecôtes du Milieux – Malvaux » et du site classé de la Haute Vallée de la Seine.

Ces différents zonages s'accompagnent d'une réglementation concernant la préservation des milieux naturels, des paysages et qui peut concerner les travaux mis en œuvre. Les sites hébergent par ailleurs plusieurs espèces protégées de faune et de flore.

2.2. Préconisations environnementales

L'entreprise devra tenir compte dans l'organisation des travaux du caractère sensible des milieux sur lesquels elle travaillera.

Les contraintes environnementales imposent des moyens humains et des modes opératoires adaptés que le prestataire ne pourra ignorer, afin d'éviter tout impact significatif sur le site.

Caractéristiques techniques des engins utilisés

Afin de limiter la dégradation des sols par le passage des engins, les travaux devront être conduits par temps secs (sol sec ou gelé).

Afin de limiter les risques de pollution, les huiles mécaniques utilisées devront être biodégradables.

Les engins travaillant seront obligatoirement équipés de protections sous les machines afin de prévenir tout risque de pollutions par les hydrocarbures. Des kits de produits absorbants devront être disponibles dans chaque engin de chantier.

En dehors de la période de chantier, les engins ne devront pas être stationnés dans les pelouses sèches. Tout engin présentant des fuites sera systématiquement écarté du chantier par le maître d'œuvre, sans que l'entreprise puisse prétendre à une quelconque indemnité et sans que cela impacte le bon déroulement du chantier.

Les engins devront impérativement être propres en arrivant sur le chantier, ceci afin de ne pas véhiculer de plantes invasives (Renouée du Japon, solidages américains...).

Marquage, circulation et dépôt de matériaux

La localisation précise des zones soumises aux travaux fera l'objet d'une visite préalable assortie d'un piquetage ou marquage si nécessaire. Ce balisage devra être respecté.

Pendant toute la période des travaux, l'entrepreneur surveillera les déplacements des engins et s'attachera à respecter les voies de circulation définies sur le chantier.

Aucun dépôt de matériaux en zone non autorisée ne pourra être réalisé.

D'une manière générale, le prestataire devra identifier toutes les précautions que prendra son équipe pour corriger ou limiter les impacts éventuels du chantier sur le milieu naturel, que cela concerne la gestion des déchets ou d'autres considérations environnementales.

2.3. Réseaux et déclaration de travaux

Une déclaration de travaux sera déposée par le maître d'ouvrage.

Les éventuelles modifications de projet induites ultérieurement à l'attribution du marché seront notifiées au prestataire et pourront faire l'objet d'une modification de la prestation.

2.4. Contrôle des quantités

Le prestataire est sensé avoir contrôlé toutes les quantités, y compris celles inscrites éventuellement au bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire. Toute plus-value postérieure à la passation du marché ne pourra être prise en compte, quel que soit le préjudice subi par le prestataire. Il se devra de consulter le Maître d'œuvre en cas de litige sur les quantités portées au marché.

2.5. Dégradations

Le prestataire sera seul responsable des dégradations fortuites ou dues à la malveillance qui pourraient se produire avant la réception des travaux et il sera tenu de les réparer.

Le prestataire devra prendre toutes les dispositions utiles pour qu'aucun dommage ne soit causé aux ouvrages existants de toutes natures (constructions, maçonneries, réseaux végétaux, sols, etc.) rencontrés pendant l'exécution des travaux.

Le prestataire supportera la responsabilité entière des dégâts qu'il pourrait occasionner pendant la durée des travaux et le délai de garantie.

Ainsi la destruction de végétaux ou la détérioration des sols hors de la zone d'emprise du chantier sera à restaurer intégralement aux frais du prestataire.

De même, sur la surface de l'emprise concernée, toutes interventions exagérées sur le milieu naturel feront l'objet d'un constat pouvant entraîner la remise en état des lieux.

3. Délais et déroulement de la mission

3.1. Délai d'exécution du marché

Une fois le marché attribué, le candidat retenu devra impérativement attendre l'autorisation du CEN pour commencer l'exécution du marché.

La date prévisionnelle de début des prestations est 15 avril 2026.

La date prévisionnelle d'achèvement des prestations 15 mai 2026 pour les lots 1 et 2.

Le lot 3 se déroulera annuellement dans les périodes suivantes : 1^{er} mai au 15 novembre 2026 ; 15 avril au 15 novembre 2027 ; 15 avril au 15 novembre 2028

La date limite de réception des travaux est fixée au **31 novembre 2028, date ultime non négociable.**

Les dates d'intervention et de repli seront décidées après accord explicite du CEN, tenant compte des contraintes imprévisibles lors de la rédaction du présent cahier des charges.

3.2. Démarrage de la mission

Le prestataire choisi prendra contact avec le CEN dans un délai maximum de 3 semaines à partir de la date de réception de la notification d'engagement de sa mission afin de valider ensemble le calendrier des travaux.

Une réunion de lancement des opérations sera organisée en présence à minima du CEN et de l'entrepreneur.

Il y sera décidé de :

- la date précise d'intervention de l'entreprise ;
- l'accès aux parcelles ;
- les zones d'implantation ;
- les zones sensibles où la circulation d'engins sera proscrite.

3.3. Interruption du chantier

En cas d'interruption prévue du chantier, l'entrepreneur avisera le CEN 24 heures au moins avant l'arrêt des travaux. De la même façon, il préviendra au moins 24 heures (ouvrées) avant la reprise des travaux.

Le CEN pourra ordonner l'arrêt du chantier s'il juge que les conditions (atmosphériques, techniques ou autres) ne sont pas compatibles avec une bonne exécution. L'entrepreneur devra arrêter immédiatement sans pouvoir prétendre à aucune indemnité du fait de cette interruption.

3.4. Visites de contrôle

Des visites de contrôles seront effectuées par le CEN afin de suivre le bon déroulement du chantier. Un constat, contresigné par le CEN et l'entrepreneur, pourra être rédigé si nécessaire à l'issue de chaque visite.

3.5.Replis du chantier et réception des travaux

Après exécution des travaux, le site sera déblayé de tout matériel, matériaux et déchets. L'ensemble du chantier sera remis en état.

Une réunion de réception des travaux sera alors organisée. Le CEN s'assurera de la bonne exécution des travaux suivant les conditions définies dans le présent cahier des charges et les options éventuellement fournies dans le devis. Le CEN dressera un constat signé par l'entrepreneur mentionnant si la réception est ou non prononcée.

En cas de pré-réception assortie de réserves, le CEN fixera un délai pour que le prestataire puisse remédier aux défauts ou aux malfaçons constatées. Les réserves étant levées, le CEN établira le constat de réception qui permettra le paiement de la prestation.

4. Sécurité des chantiers et prise en compte des usages

L'entrepreneur prendra à sa charge toutes dispositions nécessaires pour la mise en sécurité des chantiers, notamment par la pose de panneaux de signalisation et de tout type de balisage adéquat sur les zones d'accès publiques.

L'entrepreneur sera entièrement responsable des accidents ou dommages causés à un tiers, à son personnel ou à des équipements par le non-respect des mesures de sécurité ou le manque de vigilance et ne pourra présenter aucun recours contre le CEN au cours de l'exécution ou à l'occasion du marché.

Le CEN informe les candidats que :

- le site fait l'objet d'une fréquentation humaine importante, la Source de la Saine étant un site touristique équipé d'un sentier d'interprétation et traversé par des sentiers de randonnée. Le site est fréquenté par des groupes de randonneurs et promeneurs à pied et équipés de panneaux et mobiliers qui ne devront pas être dégradés.
- Une part importante des interventions aura lieu en bordure de chemin fréquentés par le public
- Les parcs jouxtant les zones d'interventions sont pâturés ou exploités en fauche par des agriculteurs et ne devront pas être dégradés. Une autorisation de circulation sur certaines parcelles limitrophes pourra être accordée en lien avec le CEN et le groupement pastoral du Bayard.
- La totalité du site est escarpée avec une forte pente, des affleurements rocheux, falaises et pierriers, et une attention particulière devra être apportée au risque de chute.
- Une partie des travaux aura lieu à proximité et même au-dessus du cours de la rivière Saine et devra faire également l'objet de précautions pour prévenir tout risque de noyade.

5. Modalités de paiement

Les versements interviendront sur présentation de factures et d'un RIB, par virement bancaire :

- Avance forfaitaire possible de 30 % au démarrage des travaux ;
- Acomptes successifs sur présentation d'une facture détaillée et quantifiée des prestations (par lot et par mission), validée par le maître d'ouvrage ;
- Solde après réception du chantier.

Les paiements seront réalisés dans un délai de 30 jours à compter de la réception des factures. Le nettoyage total du chantier conditionnera notamment le paiement du solde des travaux.

NB : toutes les factures devront obligatoirement porter la mention « 39BAYAR – Travaux d'équipements et gestion pastorale des pelouse sèches de la Source de la Saine – Foncine-le-Haut (39) ».

6. Résiliation du marché

Les conditions de résiliation du marché sont définies aux articles 49 à 53.2 du CCAG-Travaux.

Le CEN pourra, en cas de réalisation non conforme, procéder à la résiliation du présent marché après l'envoi, à cet effet, au prestataire, d'une lettre recommandée avec accusé de réception, après une mise en demeure préalable.

Il pourra en outre exiger un reversement à son profit de toute ou partie des sommes déjà versées.

Le prestataire ne pourra prétendre à aucune indemnité.

Une médiation et un accord entre les deux parties pourront néanmoins être recherchés.

PARTIE 3 : CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

1. Accès au site

L'accès au site se à pied ou avec véhicule léger de petit gabarit depuis le parking de la Source de la Saine, hameau Chez Vallet, ou depuis la loge du Groupement pastoral du Bayard située au hameau Sous le Bayard, en empruntant le chemin agricole qui rejoint la loge des chèvres.

2. Périodes d'intervention

Les prestations seront conduites dans le respect du fonctionnement des écosystèmes et durant les périodes suivantes selon les lots :

- Lot 1 et lot 2 : entre le 15 avril et le 31 mai 2026
- Lot 3 : 1^{er} mai au 15 novembre 2026
- Lot 3 : 15 avril au 15 novembre 2027
- Lot 3 : 15 avril au 15 novembre 2028

Les travaux mécaniques seront impérativement menés dans des conditions météorologiques favorables, sur sol sec, ressuyé ou gelé, afin d'éviter la dégradation des milieux naturels, la création d'ornières et la sécurité des chantiers.

De mauvaises conditions météorologiques pourront justifier un report d'intervention. Le prestataire tiendra le maître d'ouvrage régulièrement informé de l'état d'avancement du chantier en fonction des conditions météorologiques.

3. Exécution des travaux

3.1. Lot n°1 : Réfection de clôtures électriques permanentes

3.1.1. Localisation et vocation

Localisation : voir cartographie en Annexe 1

Quantité : 2 580 m de clôture environ

Objectif : Remise en état des clôtures existantes pour permettre une bonne contention des chèvres

3.1.1. Caractéristiques

Remise en état de clôture existante

- Réfection de clôtures électriques permanente high-tensile existantes 4 rangs de fils pour pâturage caprin sur une longueur de 1 530 m.

- **Dégagement léger de l'emprise** des clôtures sur environ 1 m de largeur de part et d'autre. Coupe au ras du sol des rejets ligneux de faibles diamètre et très ponctuellement arbres ou branches tombées. Enrichissement très faible dans l'emprise des clôtures.

- **Repositionnement des 4 rangs de fils** en respectant un espacement de bas en haut d'environ 25 cm, 40 cm, 60 cm, 90 cm. Dégagement du fil du bas pris dans la végétation herbacée sèche.

- **Remplacement des isolateurs cassés ou manquants** en utilisant pour les piquets bois des isolateurs plats à 2 vis spéciale clôture high-tensile et pour les piquets métalliques des isolateurs réglables avec bague de serrage.

- **Consolidation, replantage ou remplacement des piquets bois défectueux** (15-20) en utilisant des piquets acacias fendus enfoncés d'au moins 40 cm (diamètre minimal 13 cm et hauteur hors sol installés : 1,30 m). En particulier reprise de 4 piquets d'angles existants et 1 portillon avec 2 poteaux bois : consolidation ou ajout de jambages, reprise et amélioration des tirants, voire remplacement complet. Une attention particulière sera apportée aux angles qui supportent une forte tension sur ce type de clôture. Le prestataire est tenu d'assurer leur tenue dans les conditions de tension définies par le présent cahier des charges.

- **Ne pas fixer les isolateurs sur des arbres.**

- **Replantage des piquets fer à béton** arrachés, penchés ou mal plantés. Très ponctuellement ajout de piquets fer manquant (3 ou 4 max). Piquets de diamètre 18 mm – hauteur hors sol : 1,30 m.

- Prise en compte du sol rocailleux, de la pente et des difficultés d'accessibilité pour l'implantation des piquets. Le prestataire devra proposer un moyen d'enfoncer les piquets (en particulier bois) et de garantir leur tenue (perforateur, enfonce pieux thermique, etc.)

- **Vérification et reprise des nœuds** mal exécutés sur le fil high-tensile notamment au niveau des isolateurs d'angle et des jonctions. Refaire les nœuds proprement avec enroulement serré du fil.

- **Remise en tension des 4 fils** à l'aide des tendeurs rotatifs existants. Les ressorts de tension devront être tendu **au minima à 19-20 cm de longueur.**

- **Vérification des connections électriques** entre les fils et au niveau des portillons et reprise si nécessaire en utilisant des **boulons d'assemblage.**

- Réparation ou remplacement des **ressorts de renvois** sur 3 portillons existants.

Démontage et remplacement partiel :

- **Démontage de 2 fils métalliques** de trop faible diamètre sur une longueur de 190 m (voir carte). Les fils seront enroulés proprement et restitués au maître d'ouvrage.

- **Remplacement par 2 fils galvanisés high-tensile** (diamètre 2.5 mm).

- **Fourniture et pose des accessoires de clôture** (isolateurs de tractions pour départs et fins de lignes, tendeurs rotatifs, ressorts de tension, etc.) afin d'assurer la tension optimale et le bon fonctionnement de la clôture.

- **Remise en état général de la clôture comme ci-dessus** (isolateurs, piquets, connections, etc.).

Démontage et remplacement complet :

- **Démontage de grillage à mouton** sur une longueur de 80 m. Le grillage sera enroulé proprement et restitué au maître d'ouvrage.

- **Démontage de 3 rangs de fils métallique** de trop faible diamètre sur une longueur de 780 m. Les fils seront enroulés proprement et restitués au maître d'ouvrage.

- **Démontage des piquets bois et des piquets métalliques existants.** Ponctuellement certains piquets bois de hauteur et diamètre suffisant et suffisamment bien plantés pourront être conservés.

Evacuation des piquets démontés en filière adaptée et restitution des piquets métalliques au maître d'ouvrage.

- Les isolateurs, ressorts de tension, tendeurs rotatifs et autres accessoires de clôture seront **démontés et réutilisés pour la nouvelle clôture.**

- Remplacement par clôture high-tensile 4 rangs de fils pour pâturage caprin sur une longueur de 860 m.

- Fourniture et pose de **piquets acacias fendus**, hauteur hors sol : 1,30 m enfoncés d'au moins 30 cm. Espacement des piquets tous les 5 m environ selon topographie et disposition des angles.

- Possibilité de **piquets intermédiaires fer à béton** (diamètre 18 mm – hauteur hors sol : 1,30 m) selon appréciation du prestataire. Dans ce cas un certain nombre de piquets acacia intermédiaires seront tout de même nécessaires pour compenser les différences topographiques.

- Piquets d'angles de plus gros diamètre que les piquets intermédiaire, ancrés solidement et avec jambes de force solides. Une attention particulière sera apportée aux angles qui supportent une forte tension sur ce type de clôture. Le prestataire est tenu d'assurer leur tenue dans les conditions de tension définies par le présent cahier des charges.

- **Ne pas fixer les isolateurs sur des arbres.**

- Prise en compte du sol rocailleux, de la pente pour l'implantation des piquets.

- Fourniture et pose de **4 fils galvanisés high-tensile** (diamètre 2.5 mm) avec pour les piquets bois des isolateurs plats à 2 vis spéciale clôture high-tensile et pour les piquets métalliques des isolateurs réglables avec bagues de serrage. Espacement des fils de bas en haut d'environ 25 cm, 40 cm, 60 cm, 90 cm.

- Fourniture et pose, en complément de la réutilisation du matériel existant, des **accessoires de clôture** (isolateurs de tractions pour départs et fins de lignes, tendeurs rotatifs, ressorts de tension, etc.) afin d'assurer la tension optimale et le bon fonctionnement de la clôture. La répartition des tendeurs et ressorts se fera selon la configuration de la clôture avec au maximum 1 angle droit ou 3 angles à 45° entre deux jeux de ressorts/tendeurs.

- Mise en connexion des 4 rangs de fils et des arrêts/départs de ligne de la clôture en utilisant des **boulons d'assemblage.**

- Fourniture et pose de 5 **portes ressorts avec poignées** pour clôtures électriques (4 kits de poignées par porte) d'une largeur de 4 m sur piquets bois (les portes type cordon élastique sont proscrites).

Electrification

- Fourniture et installation avec **enfouissement** de **câble isolé gainé noir** spécial clôture high-tensile pour raccordement de l'électrificateur (dans la loge des chèvres) aux deux parcs électrifiés. Deux câbles distincts pour chaque parc permettant électrification séparée des parcs.

- Fourniture de **deux batteries** Patura 12V et 32 Ah

3.1.Lot n°2 : Fourniture et installation d'un système d'abreuvement

3.1.1. Localisation et vocation

Localisation : voir cartographie en Annexe 1

Quantité : 870 m et 2 abreuvoirs

Objectif : Alimentation en eau de deux abreuvoirs depuis le réseau d'eau potable.

3.1.1. Caractéristiques

- L'intervention consistera à l'**enfouissement d'un tuyau PEHD** norme eau potable (bandes bleue) d'un diamètre de 25 mm sur une longueur d'environ 870 m.
- L'intervention prendra place dans l'emprise d'un chemin d'exploitation entre la loge du groupement pastoral du Bayard (hameau Sous le Bayard) et la loge des chèvres.
- Le terrain est relativement plat, le tuyau sera enterré dans le chemin au sein d'un **substrat calcaire rocheux**.
- Intervention avec une **trancheuse**, mise en place du tuyau et des raccords et installation d'un **regard** au niveau de la bifurcation en fin de tuyau. Mise en place d'un **T avec 2 vannes à sphères** permettant d'alimenter indépendamment les 2 bacs.
- Mise en place d'un système de **purge pour vidanger le tuyau** en période hivernale.
- Raccordement au compteur existant dans le regard proche de la loge du groupement pastoral
- Fourniture et installation de **2 bacs polyéthylène 400 L** adaptés pour caprins avec flotteur intégré et raccordement au réseau d'eau.

3.2. Lot n°3 : Gestion pastorale par le pâturage caprin

3.2.1. Localisation et vocation

Localisation : voir cartographie en Annexe 1

Quantité : 11,2 ha et 7 mois environ

Objectif : Gardiennage, suivi sanitaire et surveillance d'un troupeau de chèvres pour la gestion pastorale à but écologique du site.

3.2.2. Caractéristiques

La commune de Foncine-le-Haut met à disposition du prestataire :

- Un **troupeau de 40 à 50 chèvres** (nombre exacte compris dans cet intervalle au cours des 3 ans du contrat) en propriété communale.
- **Deux parcs de pâturage** équipés de clôtures high-tensile 4 fils, remises à neuf (voir lot 1), un électrificateur Patura P3800 sur panneaux solaires avec deux batteries rechargeables.
- Une **loge d'environ 60 m²** servant à l'abris du troupeau et à la contention/manipulation des animaux notamment pour leur suivi sanitaire.
- Un **système d'abreuvement** sur le réseau d'eau potable avec deux bacs d'abreuvement équipés de flotteurs (voir lot 2).

Les missions du prestataire seront les suivantes :

- Assurer la **surveillance régulière du troupeau** de chèvres avec une présence sur site au minimum tous les 2 jours (compter les animaux, vérifier leur état, etc.). La période de pâturage sera d'**environ 7 mois**, entre le 15 avril et le 15 novembre de chaque année en 2026, 2027 et 2028. Pour 2026 elle sera

réduite en raison du délai de dépôt du contrat Natura 2000 et ne commencera qu'à partir de début mai (soit **6 mois**).

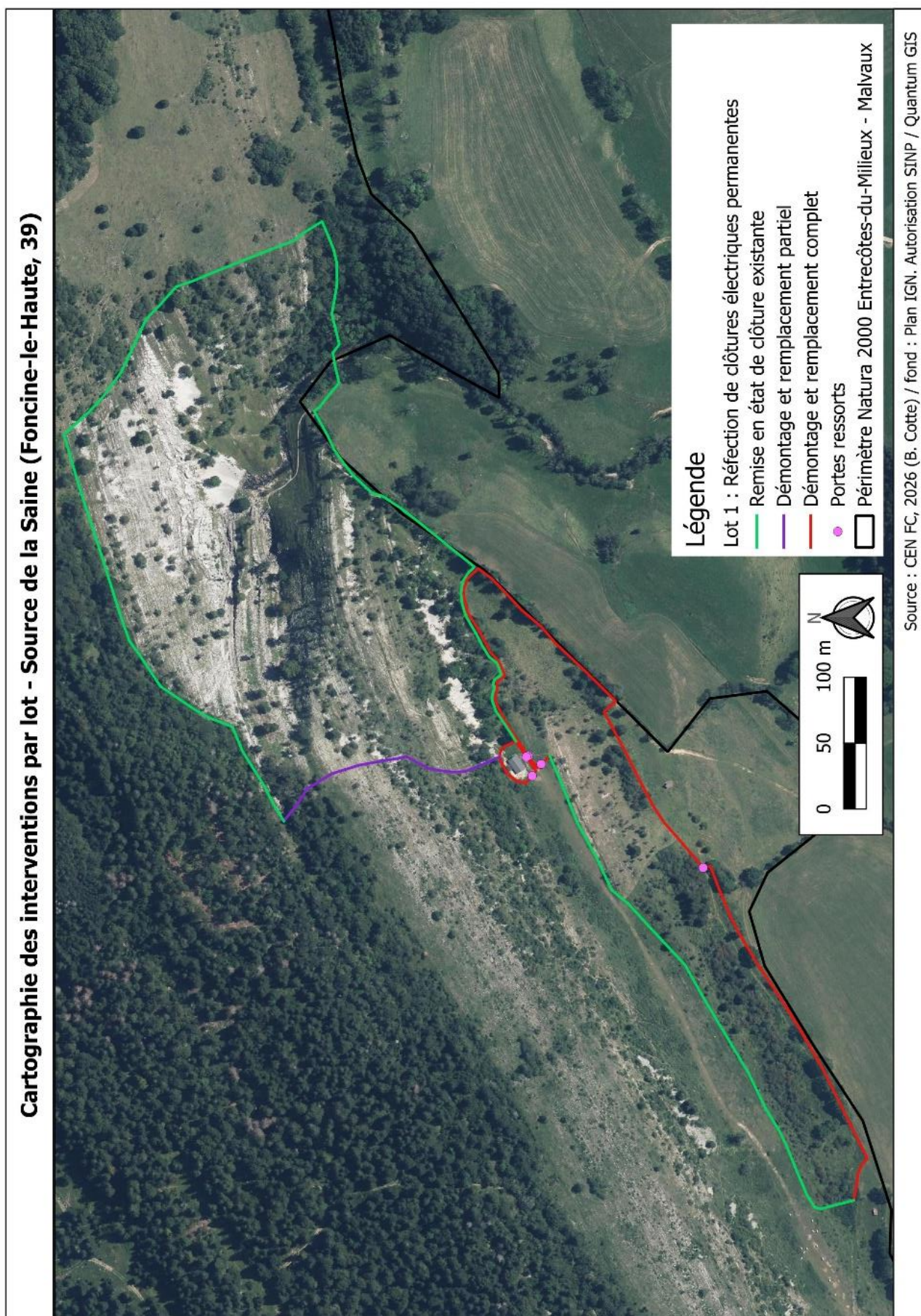
- Se rendre **disponible en urgence à tout moment** durant la période de pâturage en cas de problème (sortie de parc des animaux, blessure, mortalité etc.). Le prestataire devra apporter des éléments sur sa capacité de réactivité rapide ;
- Assurer la **gestion et entretien courant du système d'alimentation en eau** : mise en service en début de saison et purge en fin de saison, surveillance du bon fonctionnement.
- Assurer un **entretien courant régulier des clôtures** : réaliser le dégagement de la végétation sur l'emprise des clôtures (1 m de part et d'autre) avant le début du pâturage (sauf 2026 où il sera inclus au lot 1), vérifier la bonne électrification des parcs et le fonctionnement de l'électrificateur, vérifier la tension des fils, assurer les réparations liées à l'usure normal du matériel (remplacement d'isolateurs, consolidation de piquets, etc.) ou à des accidents comme des chutes d'arbres ou de pierres, faire régulièrement un tour des parcs pour détecter des dysfonctionnements, si nécessaire réaliser un débroussaillage de la végétation herbacée sous les fils durant la période de pâturage pour assurer la bonne électrification. Un point de vigilance est signalé au niveau du passage de clôture au-dessus du cours de la Saine, celui-ci baissant en été et pouvant permettre la fuite des animaux (ajout d'un fil temporaire si besoin).
- Assurer le **suivi sanitaire du troupeau**, solliciter si nécessaire l'intervention d'un vétérinaire et gérer d'éventuelles mortalités au cours de la saison (équarrissage). Les dépenses de vétérinaire et d'équarrissage seront intégrées dans la prestation de pâturage.
- Proposer une **gestion parasitaire alternative** du troupeau de chèvres (phytothérapie et/ou déparasitage ciblé) qui soit compatible avec les enjeux de conservation de la biodiversité sur le site et de préservation de la ressource en eau (source de la Saine). Echanges à prévoir avec le CEN et avec le groupement pastoral du Bayard.
- Prendre en charge les **transferts du troupeau** au départ et à l'arrivée sur site.
- Tenir un **cahier d'enregistrement des interventions** : dates de présence, durée approximative et type intervention.
- Tenir un **cahier d'enregistrement du pâturage** : dates entrées et de sorties pour chaque parc, nombre d'animaux et évolution au cours de la saison (date entrée ou sortie d'animaux), suivi sanitaire (date intervention vétérinaire/équarrissage et motif).

Le CEN assurera un suivi régulier du pâturage en lien avec le prestataire. Une réunion de lancement sera effectuée avec le prestataire avant l'arrivée des animaux pour définir les objectifs de l'année et les grandes lignes prévisionnelles de la conduite (ordre de rotation, etc.) en lien avec les enjeux environnementaux et l'objectif de gestion du milieu naturel. Des échanges réguliers auront lieu au cours de la saison pour adapter cette conduite en fonction de l'évolution de la végétation, des aléas météo, etc. Une réunion bilan sera organisée en fin de saison avec notamment la remise des cahiers d'enregistrement.

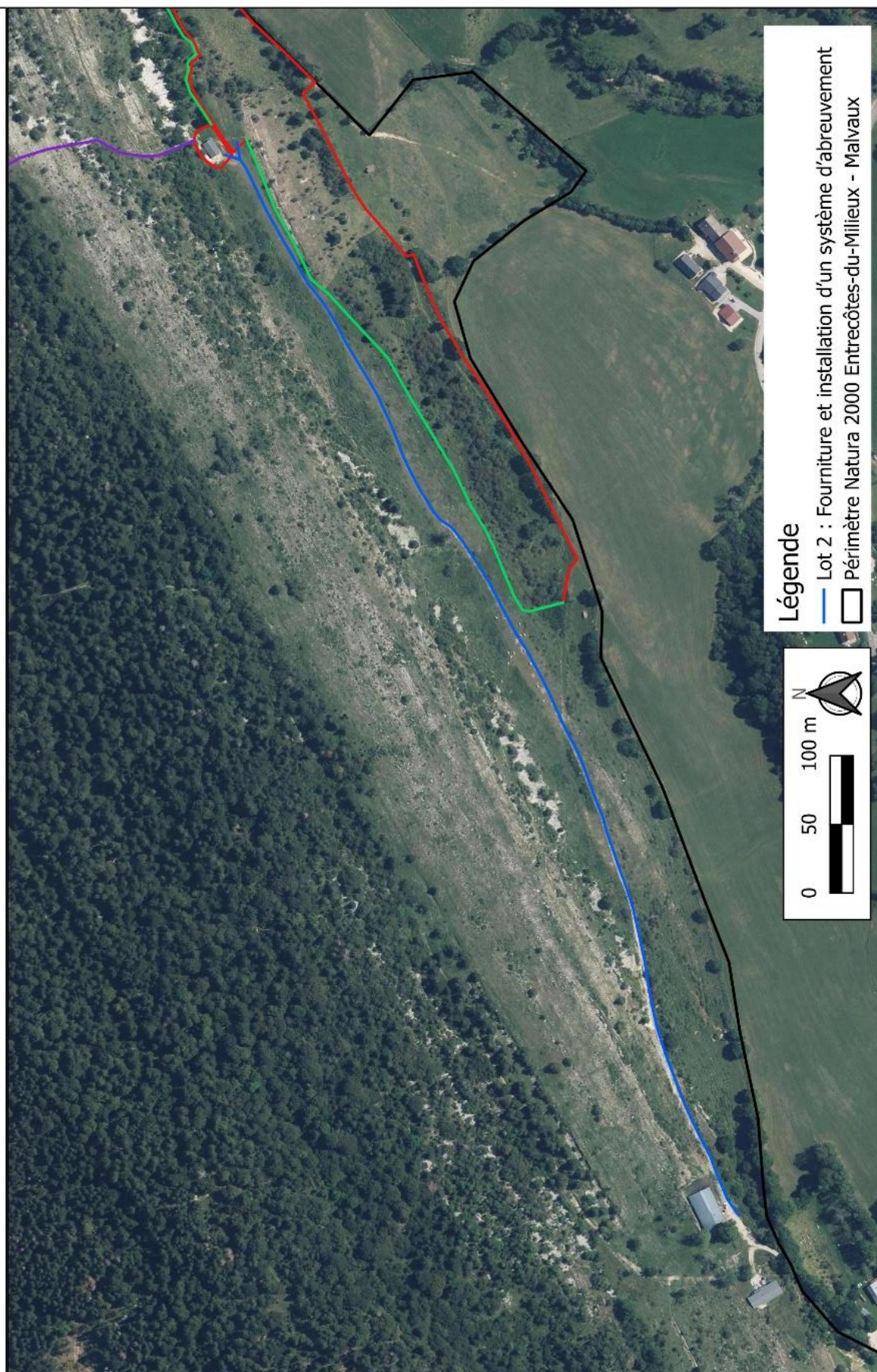
ANNEXES

- Annexe 1 : Cartographie des interventions par lot
- Annexe 2 : Décomposition des prix globale et forfaitaire (DPGF)

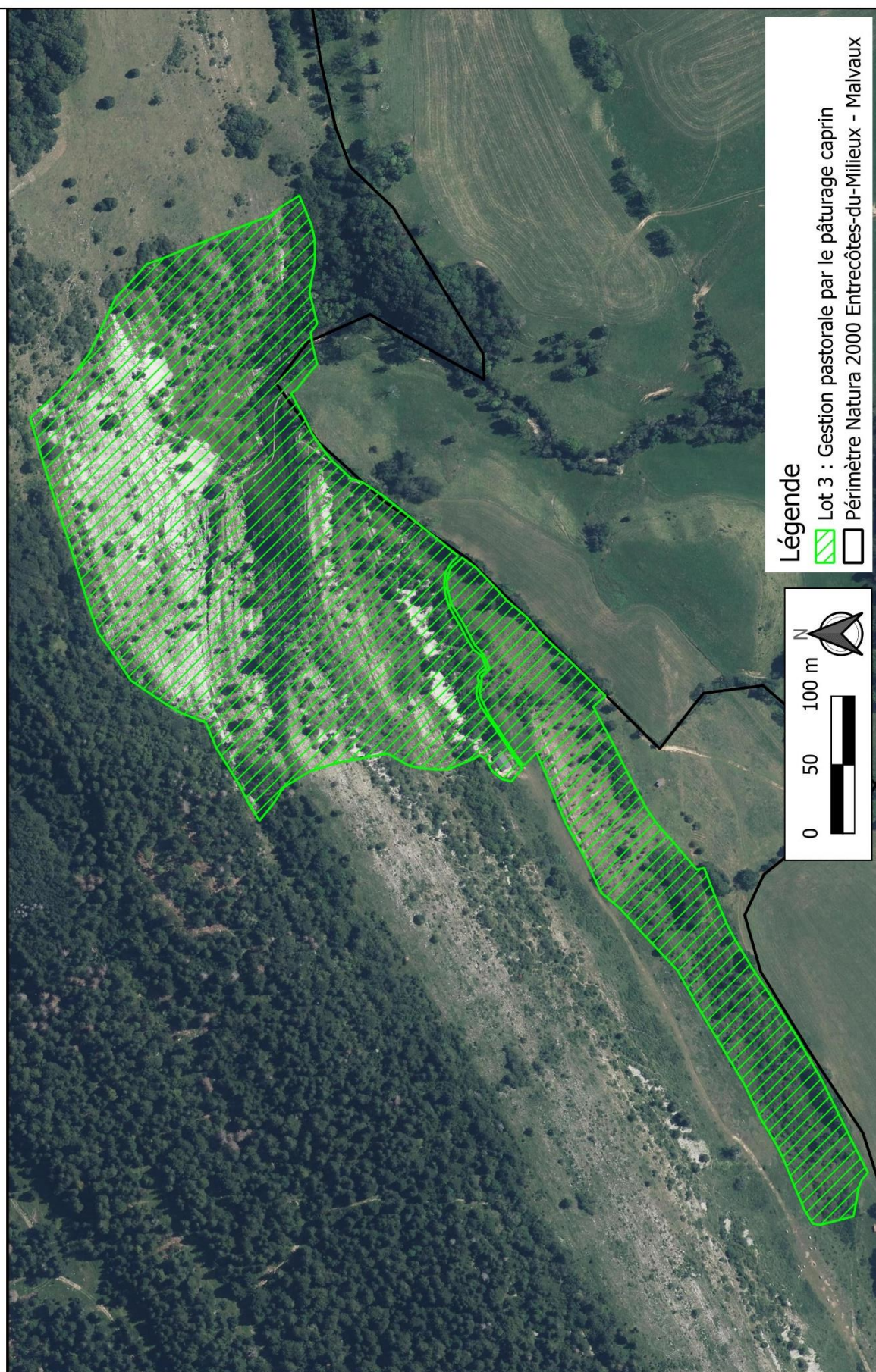
Annexe 1 : Cartographie des interventions par lots



Cartographie des interventions par lot - Source de la Saine (Foncine-le-Haute, 39)



Cartographie des interventions par lot - Source de la Saine (Foncine-le-Haute, 39)



Source : CEN FC, 2026 (B. Cotte) / fond : Plan IGN. Autorisation SINP / Quantum GIS

Annexe 2 : Décomposition des prix globale et forfaitaire (DPGF)

TRAVAUX D'EQUIPEMENTS ET GESTION PASTORALE DES PELOUSES SECHES DE LA SOURCE DE LA SAINÉ FONCINE-LE-HAUT (39)

Prestation	Quantité	Montant H.T	T.V.A	Montant TTC
Lot n°1 : Réfection de clôtures électriques permanentes				
Remise en état de clôture existante	1530 m			
Démontage et remplacement partiel	190 m			
Démontage et remplacement complet	860 m			
Electrification	Forfait			
Sous-total lot n°1	2580 m			
Lot n°2 : Fourniture et installation d'un système d'abreuvement	870 m			
Lot n°3 : Gestion pastorale par le pâturage caprin	11,2 ha			
TOTAL				

Fait à

Le

En un seul original

Le contractant (cachet et signature)

Le signataire doit porter la mention

« lu et approuvé